



Problème de vente d'un bien immobilier suite à licitation

Par **drago nadege**, le **28/02/2017** à **09:01**

mon ex concubin occupe depuis 6 ans un bien acheté en indivision (50/50). j'ai saisi le tribunal pour une sortie de l'indivision et un jugement de licitation a été rendu en ma faveur avec vente aux enchères du bien car M. refusait de vendre et ne payait pas le crédit de la maison et indication que M. me devra une indemnité d'occupation une fois le bien vendu. la vente aux enchères à échoué car aucun acquéreur et j'ai du payer les 8000 euros liée à cette vente aux enchères (frais divers de mise aux enchères).

la banque a remis la dette à leur organisme de caution qui a repris la dette et a saisi le tribunal pour mise sous hypothèque de la maison.

depuis un an je n'ai plus de nouvelles de l'organisme de caution et les agios continuent de s'accumuler.

mon ex concubin occupe toujours le bien avec une nouvelle compagne, ne paie plus le crédit depuis mon départ de la maison (départ lié à des violences conjugales dont il a été condamné à un an de prison)

depuis 6 ans je paie la taxe foncière en entier et je ne paie pas le crédit car je dois assumer les frais de loyer de mon nouveau logement (à 700 km de mon ancien logement).

bien évidemment je suis fichée à la banque de france pour non paiement de la dette.

j'ai tenté de vendre le bien par moi même (plusieurs acheteurs intéressés) mais M. continue à refuser de vendre et occupe toujours le lieu à titre gratuit.

Pour toutes ces procédures (licitation et jugement d'hypothèque) j'ai pris un avocat qui m'a dit qu'elle ne pouvait plus rien faire pour moi à présent.

que faire ?